

**SYNTHÈSE,  
BILAN DES FICHES ACTIONS  
ET TABLEAU FINANCIER DES CRÉDITS UTILISÉS**



SOMMAIRE

<b>SYNTHÈSE</b> .....	<b>1</b>
<b>BILAN DES FICHES ACTIONS</b> .....	<b>6</b>
<b>AXE 1 - LES ENFANTS ET LES JEUNES</b> .....	<b>7</b>
AXE 1 (JEUNES) – FICHE SOCLE 1-1 ACCOMPAGNER LES SORTIES DE L’AIDE SOCIALE A L’ENFANCE .....	8
AXE 1 (JEUNES) – FICHE SOCLE 1-2 MISE EN PLACE DE MARAUDES MIXTES .....	10
AXE 1 (JEUNES) – FICHE HORS SOCLE 1-3 LUTTER CONTRE LE RENONCEMENT AUX SOINS ET AMELIORER LE SUIVI MEDICAL.....	12
AXE 1 (JEUNES) – FICHE HORS SOCLE 1-4 SOUTENIR LA PARENTALITE : INFORMER DES LA GROSSESSE.....	14
AXE 1 (JEUNES) – FICHE HORS SOCLE 1-5 SOUTENIR LA PARENTALITE ET DEVELOPPER L’ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS .....	16
AXE 1 (JEUNES) – FICHE HORS SOCLE 1-6 PREVENIR LES TROUBLES DU DEVELOPPEMENT DE L’ENFANT.....	18
AXE 1 (JEUNES) – FICHE HORS SOCLE 1-7 PREVENIR LES RETARDS SCOLAIRES.....	19
<b>AXE 2 – LE TRAVAIL SOCIAL</b> .....	<b>20</b>
AXE 2 (TRAVAIL SOCIAL) – FICHE SOCLE 2-1 ORGANISER LE PREMIER ACCUEIL SOCIAL INCONDITIONNEL NUMERIQUE DE PROXIMITE .....	21
AXE 2 (TRAVAIL SOCIAL) – FICHE SOCLE 2-2 MISE EN PLACE DE L’ACCOMPAGNEMENT GLOBAL ET DE LA REFERENCE DE PARCOURS .....	23
AXE 2 (TrAVAIL SOCIAL) – FICHE HORS SOCLE 2-3 LUTTE CONTRE LE RENONCEMENT AUX SOINS .....	25
AXE 2 (TRAVAIL SOCIAL) – FICHE HORS SOCLE 2-4 RENFORCER LA PREVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES, DANS LE PARC PRIVE, SUR LA VILLE DE MARSEILLE.....	26
<b>AXE 3 – LE SERVICE PUBLIC DE L’INSERTION</b> .....	<b>27</b>
AXE 3 (INSERTION) – FICHE SOCLE 3-1 PLATEFORME DE DIAGNOSTIC MEDICAL POUR LES BENEFICIAIRES DU RSA ENTRANT DANS LE DISPOSITIF .....	28
AXE 3 (INSERTION) – FICHE SOCLE 3-2 BOOST EMPLOI.....	30
AXE 3 (INSERTION) – FICHE SOCLE 3-3.....	32
AXE 3 (INSERTION) – FICHE SOCLE 3-4 RENFORCER L’INSERTION PAR L’ACTIVITE ECONOMIQUE EN COUVRANT LES ZONES LES PLUS DEFICITAIRES EN TERMES DE STRUCTURES .....	34
AXE 3 (INSERTION) – FICHE SOCLE 3-5 ACCOMPAGNEMENT A LA CREATION D’ACTIVITE ET DIAGNOSTIC/ ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS ALLOCATAIRES DU RSA.....	37
AXE 3 (INSERTION) – FICHE SOCLE 3-6 DIAGNOSTIC, ACCOMPAGNEMENT ET PLACEMENT EN EMPLOI POUR LES BENEFICIAIRES DU RSA RENCONTRANT DES DIFFICULTES DE SANTE .....	39
AXE 3 (INSERTION) – FICHE SOCLE 3-7 ACTION INTENSIVE EMPLOI.....	41
<b>TABLEAU FINANCIER DES CRÉDITS UTILISÉS - ANNÉE 1</b> .....	<b>42</b>



## **SYNTHÈSE**



## **A/ Axes 1 : Les enfants et les jeunes**

Au plan opérationnel, les actions prévues au titre de l'axe ont été engagées en 2019.

### **L'accompagnement des sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance (ASE)**

Pour éviter la rupture de prise en charge et l'effet coupe-rete de l'atteinte de la majorité pour les jeunes de l'ASE, il convenait d'anticiper l'arrivée à la majorité des jeunes pris en charge par l'ASE, d'établir un diagnostic de leurs besoins et de les accompagner vers l'autonomie en mobilisant les dispositifs relevant du Département et les dispositifs de droit commun.

Le Département a poursuivi l'action concernant l'accès au logement en augmentant le nombre de places en foyer de jeunes travailleurs dans le cadre de la convention signée le 30 janvier 2018 avec l'Union départementale pour l'habitat des jeunes (UDHAJ). Ce dispositif est destiné à des jeunes âgés de 18 à 21 ans, bénéficiant d'un contrat jeune majeur.

Le Département finance l'hébergement et l'accompagnement à l'autonomie (éducateurs spécialisés, conseillers d'insertion professionnelle, conseillère en économie sociale et familiale, juriste) et verse au jeune majeur qui ne perçoit pas de revenus personnels une allocation jeune majeur.

L'objectif de l'action est d'évaluer les capacités d'autonomie du jeune majeur et de l'accompagner dans l'apprentissage de la gestion d'un budget mensuel et de la vie quotidienne dans un logement autonome.

Le nombre de places était de 58 en 2018 et de 97 en 2019.

### **Les maraudes mixtes État/Département pour les enfants à la rue**

Cette mesure permet de mobiliser l'« aller vers » les familles avec enfants dans la rue, en squats ou en bidonville, et de prévenir la mendicité.

Les maraudes mixtes ont débuté le 1<sup>er</sup> décembre 2019. Les objectifs sont :

- de constituer des équipes mobiles « aide sociale à l'enfance » (Groupe addap13 prévention spécialisée) pour mener des maraudes mixtes avec les équipes mobiles de l'association Sara-Logisol (urgence sociale) ;
- d'accompagner les situations rencontrées vers un réseau de partenaires et dispositifs propres à assurer leur prise en charge ;
- d'accompagner les jeunes majeurs et les familles sur des projets de vie et d'insertion (hébergement, logement, formation, emploi ...).

Entre le 1<sup>er</sup> décembre 2019 et le 31 décembre 2019, 90 familles ont été rencontrées, 12 mineurs ont été mis à l'abri seuls ou avec leurs familles, 178 ouvertures de droit ont été effectuées et 6 mineurs fugueurs confiés à l'aide sociale à l'enfance ont été rapatriés dans leur département de placement.

Concernant les actions hors socle. Toutes ces actions en matière de soins, de soutien à la parentalité et de prévention des troubles relèvent de l'initiative départementale.

### ***Lutte contre le renoncement aux soins et amélioration du suivi médical***

- Convention Conseil départemental des Bouches-du-Rhône (CD13) / CPAM : dans le cadre de la convention relative aux droits santé, une attention particulière est apportée à la pérennité des droits à la sortie de l'ASE :
  - reconduction automatique de la CMU ;
  - bilan de santé systématique à 17 ans au niveau du centre d'examens de santé de l'assurance maladie des Bouches-du-Rhône (CESAM 13). Reconduction d'un bilan annuel pour les jeunes bénéficiant contrat jeunes majeurs.

- Convention CD13 / maison départementale des personnes handicapées (MDPH) / agence régionale de santé (ARS) : pour les jeunes relevant de l'ASE et bénéficiant d'une orientation MDPH, une réunion de concertation pluri institutionnelle (CD13, MDPH, ARS) est systématiquement organisée à l'âge de 16 ans afin d'anticiper les relais vers les dispositifs adultes. Anticiper les demandes à l'autorité judiciaire de mesures de protection majeure.
- Action en lien avec les points accueil écoute jeunes (PAEJ) : cette action vise à renforcer les PAEJ sur les besoins spécifiques santé ASE/protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Un partenariat est formalisé entre les PAEJ et certaines maisons d'enfants à caractère social (MECS) du département.

### ***Le soutien à la parentalité, l'information dès la grossesse***

Il s'agit des actions concernant :

- le développement des ateliers maternité : mise en place d'un atelier maternité sur le centre social des Flamants en complément de l'atelier existant sur le centre de planification et d'éducation familiale (CPEF) Saint-Adrien. Une rencontre mensuelle a lieu en alternance sur les deux sites ;
- la création d'un outil d'information : outils vidéo réalisés (8 films) à l'initiative de l'ARS ;
- l'accroissement des lieux d'accueil parents enfants (LAPE). Une cartographie exhaustive a été réalisée par la caisse d'allocations familiales (CAF) et le CD13 : 93 lieux d'accueil en tout sur les Bouches-du-Rhône. Les crédits du plan pauvreté ont permis de financer 28 lieux d'accueil dans le département.

### ***Le soutien à la parentalité et le développement à l'accueil des jeunes enfants***

Il s'agissait de soutenir les projets en faveur de l'accueil d'enfants issus de familles en situation de vulnérabilité. Les actions visent plus particulièrement :

- les familles dont l'un des membres (enfant accueilli ou parent) est en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique ;
- les familles bénéficiant d'un accompagnement médico-social, dont les familles confrontées à des situations de violence intrafamiliale.

En 2019, cinquante établissements d'accueil du jeune enfant ont bénéficié des financements du plan pauvreté.

Par ailleurs, 28 places sont dédiées aux familles vulnérables orientées par la protection maternelle et infantile (PMI) dans le département.

## **B/ Axe 2 : Le travail social**

Les actions prévues au titre de l'axe ont été opérationnellement engagées en 2019.

### **Le premier accueil social inconditionnel de proximité**

Le premier accueil social inconditionnel de proximité (moins de 30 minutes de transport) a pour objectif de garantir à toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social, une écoute attentionnée de la globalité de ses besoins et préoccupations afin de lui proposer le plus tôt possible des conseils et une orientation adaptée, dans le respect du principe de participation des personnes aux décisions qui les concernent.

Depuis 2017, le Département s'est engagé dans l'accueil social inconditionnel de proximité par le développement d'une formation-action à destination des maisons départementales de la

solidarité (MDS). Cette formation action a été confortée par le plan pauvreté et aujourd'hui 19 des 22 MDS ont bénéficié de cette formation action.

Par ailleurs, afin d'éviter la fracture numérique pour les publics accueillis, le Département a été novateur et a impulsé les MDS connectées. Ainsi, 11 MDS connectées facilitent la réception des publics parfois très éloignés du numérique. Mais agir sur les publics ne suffit pas, et le plan pauvreté met en exergue la nécessité pour les professionnels de faire évoluer leurs pratiques, notamment en ce qui concerne l'outil numérique. Ainsi, le déploiement d'une action autour de la formation des professionnels aux outils numériques s'inscrivant pleinement dans le cadre de l'évolution du travail social est mis en œuvre.

### **L'accompagnement global et la référence de parcours**

Le référent de parcours est un professionnel disposant d'une vision globale des interventions sociales qu'il coordonne, en accord avec la personne et en lien avec l'ensemble des intervenants qui l'accompagnent. Il assure la continuité du parcours d'insertion de la personne accompagnée et la cohérence des interventions qui lui sont proposées. Il est désigné par la personne accompagnée parmi les professionnels concernés par son suivi. Il n'a pas vocation à suppléer ces intervenants mais à assurer l'échange d'informations et la coordination entre ces derniers. Point innovant de la démarche, la personne accompagnée est placée au centre de la démarche et bénéficie de l'intervention concertée de l'ensemble des professionnels ayant un rôle à jouer dans le traitement de sa situation, en particulier dans le cadre de commissions. Le Département s'est engagé à déployer la démarche du référent de parcours, en lien avec ses partenaires.

Mais faire évoluer les pratiques professionnelles, c'est aussi redonner une place à la personne accompagnée, et lui permettre de choisir son référent. Ainsi, le déploiement de la formation-action « Référence de parcours » va permettre sur un territoire donné de former les professionnels par le biais de la méthodologie de projet. A terme, cela supposera également de travailler sur la réception des publics spécifiques, mais aussi sur le développement des actions collectives.

### **Action hors socle de prévention**

Le démarrage des actions en matière de renoncement aux soins et de prévention des expulsions relevant de l'initiative départementale est programmé pour 2020.

### **C/ Axe 3 : Le service public de l'insertion**

La majorité des actions prévues au titre de l'axe 3 ont été engagées en 2019 et toutes le seront à fin juin 2020, 1<sup>ère</sup> année de la convention. En effet la temporalité du démarrage de certaines actions tient compte des délais de procédure plus longs, notamment pour les actions faisant l'objet d'accords-cadres.

La stratégie de lutte et de prévention contre la pauvreté a participé à :

- la mise en place d'actions nouvelles en complément de l'offre d'insertion en direction des bénéficiaires du revenu de solidarité active (BRSA) : boost emploi à destination de 1058 bénéficiaires et la plateforme de diagnostic médical pour 5000 bénéficiaires du RSA ;
- l'augmentation de la volumétrie de certaines actions qui étaient satisfaisantes en termes de sortie du revenu de solidarité active (RSA) : extension par avenant de la convention avec HEDA-Cap emploi pour les personnes rencontrant des difficultés de santé soit 160 personnes supplémentaires suivies et accompagnées ;

- l'extension ou à la création de nouveaux chantiers d'insertion : financement de 76 nouveaux postes ;
- la proposition d'actions innovantes à l'initiative de certains partenaires : accompagnement global spécialisé pour 280 bénéficiaires du RSA et accompagnement des travailleurs indépendants pour 480 bénéficiaires du RSA.

Les crédits correspondants sont imputés au budget départemental.

3 500 000 € sont consacrés à l'axe 3 dont 1 005 000 € de valorisation pour 7 actions qui permettront d'ici fin juin 2020 d'accompagner 7 130 BRSA.

De plus, bien que le Département possède une offre d'insertion conséquente, l'augmentation de ces crédits a permis de mettre en place des actions à titre expérimental pour des publics spécifiques.

Il est un peu tôt pour mesurer les effets des 5 actions qui ont débuté dans le courant du second semestre 2019, toutefois ce sont déjà 1 235 personnes qui ont été orientées, 703 qui ont été intégrées et 1 204 qui devraient sortir en emploi selon les objectifs fixés.

## **BILAN DES FICHES ACTIONS**



## **AXE 1 - LES ENFANTS ET LES JEUNES**



**AXE 1 (JEUNES) – FICHE SOCLE 1-1**  
**ACCOMPAGNER LES SORTIES DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE**

**Bilan 2019**

---

**1) Description de l'action**

Le Département a signé le 30 janvier 2018 une convention avec l'union départementale pour l'habitat des jeunes (UDHAJ) pour la création de places d'accueil en foyer de jeunes travailleurs (FJT) pour des âgés de 18 à 21 ans bénéficiant d'un contrat jeune majeur.

Le Département finance l'hébergement et l'accompagnement à l'autonomie (éducateurs spécialisés, conseillers d'insertion professionnelle, conseillère en économie sociale et familiale, juriste).

Si le jeune majeur ne dispose pas de revenus personnels, une allocation financière lui est versée mensuellement par le Département.

L'objectif de l'action est d'évaluer les capacités d'autonomie du jeune majeur et de l'accompagner dans l'apprentissage de la gestion d'un budget mensuel et de la vie quotidienne dans un logement autonome.

**2) Date de mise en place de l'action**

Janvier 2018

**3) Partenaires et co-financeurs**

UDHAJ et 4 FJT du département :

- association d'aide aux jeunes travailleurs (hébergements en FJT à Marseille et à Vitrolles) ;
- ADAMAL (FJT à salon de Provence) ;
- la claire maison (FJT à Marseille) ;
- étape St Thomas (FJT à Aubagne).

*Pas de co-financeurs*

**4) Durée de l'action**

Action qui a débuté en janvier 2018, qui s'est développée en 2019 avec une augmentation du nombre de places proposées. Poursuite de l'action de manière pérenne.

**5) Budget**

a) Budget prévisionnel figurant dans la convention

Etat : 182 619 € + 38 880 € = 221 499 €

CD13 : 182 619 € + 38 880 € = 221 499 €

Total : 365 238 € + 77 760 € = 442 998 €

b) Budget exécuté

442 998 €

c) Solde des actions à engager au titre de la 1<sup>ère</sup> année de la convention

0 €.

**6) Indicateurs au 31/12/19**

Indicateurs	2018	Résultat 2019	Justification des écarts le cas échéant
Nombre de jeunes accompagnés	58 places/ 115 personnes accompagnées	97 places/ le nombre de jeunes accompagnés n'a pas encore été communiqué à la direction par toutes les associations	

**7) Bilan d'exécution**

Point positifs :

- apprentissage effectif de la vie en autonomie ;
- soutien dans le parcours d'insertion professionnelle avec une intervention en cas de rupture de contrat d'apprentissage ;
- apprentissage de la gestion du budget.

Point à améliorer :

- le dispositif de versement de l'allocation autonomie est complexe ;
- les jeunes âgés de 17 ans et suffisamment autonomes ne peuvent pas avoir accès à cet hébergement.

**8) Perspectives futures de mise en œuvre de l'action**

Lancement d'un appel à projet afin de pérenniser ce dispositif, de l'ouvrir à d'autres partenaires et de l'étendre aux jeunes âgés de 17 ans.

Proposer un renforcement de cette action en sécurisant les parcours d'insertion après l'accès au premier logement en mettant en place un accompagnement spécifique.

**AXE 1 (JEUNES) – FICHE SOCLE 1-2**  
**MISE EN PLACE DE MARAUDES MIXTES**

**Bilan 2019**

---

**1) Description de l'action**

- Constituer des équipes mobiles « aide sociale à l'enfance » (Groupe addap13 prévention spécialisée) pour mener des maraudes mixtes avec les équipes mobiles de l'association Sara Logisol (urgence sociale) : *aller vers* les ménages et les jeunes vivant dans la rue, en squats ou bidonvilles, nouer le lien de confiance.
- Recueillir les éléments d'observation et partager les diagnostics sur les territoires concernés avec les intervenants sociaux présents.
- Accompagner les situations rencontrées vers un réseau de partenaires et dispositifs propre à assurer leur prise en charge. Réponses aux besoins de première nécessité, construction des parcours, hébergement, réponses aux besoins spécifiques des enfants (scolarité, santé, loisirs, éducation, sécurité...) et accompagnement les jeunes majeurs et les familles sur des projets de vie et d'insertion (hébergement, logement, formation, emploi ...).
- Participer à la coordination des différents acteurs et partenaires concernés : construire et consolider des modalités de mutualisation et de coopération.

**2) Date de mise en place de l'action**

1<sup>er</sup> décembre 2019

**3) Partenaires et co-financeurs**

Association Groupe ADDAP 13 : financement CD13  
Association Saralogisol : financement Etat

**4) Durée de l'action**

Décembre 2019-décembre 2022

**5) Budget**

a) Budget prévisionnel figurant dans la convention

Etat : 200 000 €  
CD13 : 200 000 €  
Total : 400 000 €

b) Budget exécuté

120 000 € (paiement décembre 2019)  
280 000 € (paiement 30/04/2020)

c) Solde des actions à engager au titre de la 1<sup>ère</sup> année de la convention  
0 €.

**6) Indicateurs au 31/12/19**

<b>Indicateurs</b>	<b>2018</b>	<b>Résultat 2019</b>	<b>Justification des écarts le cas échéant</b>
Nombre de familles rencontrées par la maraude	0	200	Démarrage en décembre 2019
Nombre d'adultes et nombre de mineurs mis à l'abri	0	12 : 8 mineurs en fugue réorientés sur les services de l'ASE. 4 familles	
Ouverture de droits pour les enfants et les familles	0	178 : assurance maladie, visite dentaire, domiciliation, orientation mission locale, action de remobilisation.	
Nombre d'enfants faisant l'objet d'une mesure de protection de l'enfance	0	6 : mineurs en fugue suivie ASE autres départements. (Var, Isère, Haute Garonne).	

**7) Bilan d'exécution**

Les maraudes ont débuté en décembre 2019.

La coordination avec les différents partenaires s'est mise en place :

- liens avec services départementaux (MDS/CRIP) et services Ase autres départements ;
- SIAO/DDCS/DSDEN ;
- opérateurs bidonvilles ;
- référents « logement d'abord » ;
- PJJ ;
- CPAM ;
- MDPH ;
- associations : Marss, Amicale du Nid, le Refuge, SOS voyageurs, Hospitalité pour les Femmes, Rencontres Tsiganes, Ampil,

**8) Perspectives futures de mise en œuvre de l'action**

- Poursuite et consolidation des maraudes sur l'année 2020 « aller vers plus de présence sur les bidonvilles, squats, rue et gare ».
- Articulation avec la DIHAL
- Réflexion par rapport à la question de l'hébergement d'urgence

**AXE 1 (JEUNES) – FICHE HORS SOCLE 1-3**  
**LUTTER CONTRE LE RENONCEMENT AUX SOINS ET AMELIORER LE SUIVI MEDICAL**

**Bilan 2019**

---

**1) Description de l'action**

Concernant les deux premiers axes (convention CD13 et convention CD13/MDPH/ARS) le travail est en cours et n'a aucune incidence financière.

Concernant l'action PAEJ : cette action vise à renforcer les PAEJ sur les besoins spécifiques santé ASE/PJJ. Un partenariat est formalisé entre les PAEJ et certaines MECS du département.

**2) Date de mise en place de l'action**

Juillet 2019

**3) Partenaires et co-financeurs**

CD 13 /Etat (/villes)

**4) Durée de l'action**

De juillet à décembre 2019

**5) Budget**

a) Budget prévisionnel figurant dans la convention

Etat : 90 000 €

CD13 : 90 000 €

Total : 180 000 €

b) Budget exécuté

105 200 €

c) Solde des actions restant à engager au titre de la 1<sup>ère</sup> année de la convention

74 800 € réinscrits sur l'action 1-1 Accompagner les sortants de l'ASE, volet logement, dispositif foyers jeunes travailleurs (FJT).

**6) Indicateurs au 31/12/19**

Indicateurs	2018	Résultat 2019	Justification des écarts le cas échéant
Nombre de jeunes accompagnés	0	Il est difficile de déterminer un nombre précis de jeunes impactés puisqu'il s'agit d'un accompagnement global de structures d'accueil.	

**7) Bilan d'exécution**

Au regard des délais impartis, l'élaboration de l'action proposée n'a pu être suffisamment affinée et n'a pu prendre sa pleine mesure.

**8) Perspectives futures de mise en œuvre de l'action**

Arrêt de l'action. Réinscription des crédits non consommés, soit 74 800 €, au bénéfice de l'action 1-1 volet logement, dispositif foyers jeunes travailleurs (FJT).

**AXE 1 (JEUNES) – FICHE HORS SOCLE 1-4**  
**SOUTENIR LA PARENTALITE : INFORMER DES LA GROSSESSE**

**Bilan 2019**

---

**1) Description de l'action**

- Développement des ateliers maternité : mise en place d'un atelier maternité sur le centre social des Flamants et complément de l'atelier existant sur le CPEF Saint-Adrien : rencontre mensuelle en alternance sur les deux sites.
- Création d'un outil d'information : outils vidéo réalisés (8 films).
- Accroissement des LAPE : une cartographie exhaustive a été réalisée par la CAF et le CD13 : 94 LAEP/LAPE sur le département. Ouverture nouveau LAEP sur le Centre social des Flamants (13014) et auprès Association Massabielle (13013).

**2) Date de mise en place de l'action**

- Ateliers maternité : été 2019
- Création outils informations : automne 2019
- LAEP : cartographie finalisée décembre 2019

**3) Partenaires et co-financeurs**

- Atelier maternité : CPAM 13 et CAF
- création outils informations : ARS PACA
- LAEP : CAF

**4) Durée de l'action**

Durée du plan pauvreté.

**5) Budget**

a) Budget prévisionnel figurant dans la convention

Etat : 57 656 €  
 CD13 : 57 656 €  
 Total : 115 312 €

b) Budget exécuté

Mandaté au 31/12/2019 : 106 780 €.

c) Solde des actions restant à engager au titre de la 1<sup>ère</sup> année de la convention  
 8 532 €.

**6) Indicateurs au 31/12/19**

Indicateurs	2018	Résultat 2019	Justification des écarts le cas échéant
Nombre de jeunes accompagnés		28 actions financées	

**7) Bilan d'exécution**

Le plan pauvreté a permis de financer de nouveaux projets et notamment de nouveaux lieux d'accueil sur le territoire.

**8) Perspectives futures de mise en œuvre de l'action**

- Ateliers maternité : ouverture atelier maternité Marseille Centre
- Outils informations : valorisation des films réalisés auprès des professionnels de la périnatalité
- LAEP : Travail partenarial avec la CAF pour renforcer la pérennité des lieux d'accueil parents enfants.
- Création de deux ateliers langages en 2020

**AXE 1 (JEUNES) – FICHE HORS SOCLE 1-5**  
**SOUTENIR LA PARENTALITE ET DEVELOPPER L'ACCUEIL DES**  
**JEUNES ENFANTS**

**Bilan 2019**

---

**1) Description de l'action**

**Dispositif accueil médico-social**

Il s'agit de soutenir les projets en faveur de l'accueil d'enfants issus de familles en situation de vulnérabilité.

Les actions visent plus particulièrement :

- les familles dont l'un des membres (enfant accueilli ou parent) est en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique ;
- les familles bénéficiant d'un accompagnement médico-social, dont les familles confrontées à des situations de violence intrafamiliale.

En 2019, cinquante établissements d'accueil du jeune enfant ont bénéficié des financements du plan pauvreté.

Par ailleurs, 28 places sont dédiées aux familles vulnérables orientées par la PMI dans le département.

**2) Date de mise en place de l'action**

Année 2019

**3) Partenaires et co-financeurs :**

Essentiellement CAF

**4) Durée de l'action**

Durée du plan pauvreté

**5) Budget**

a) Budget prévisionnel figurant dans la convention

Etat : 100 000 €

CD13 : 100 000 €

Total : 200 000 €

b) Budget exécuté :

189 308 € mandaté au 21/12/2019.

10 692 € de crédits non consommés.

c) Solde des actions restant à engager au titre de la 1<sup>ère</sup> année de la convention

10 692 €.

**6) Indicateurs au 31/12/19**

<b>Indicateurs</b>	<b>2018</b>	<b>Résultat 2019</b>	<b>Justification des écarts le cas échéant</b>
Nombre de jeunes accompagnés		50 établissements subventionnés	

**7) Bilan d'exécution**

**8) Perspectives futures de mise en œuvre de l'action**

Pour 2020 il est prévu de coordonner les actions avec le périmètre des cités éducatives pour renforcer encore le maillage et la coopération des acteurs sur ces territoires.

**AXE 1 (JEUNES) – FICHE HORS SOCLE 1-6**  
**PREVENIR LES TROUBLES DU DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT**

**Bilan 2019**

---

Sans objet. Action débutant du 2020.

**AXE 1 (JEUNES) – FICHE HORS SOCLE 1-7**  
**PREVENIR LES RETARDS SCOLAIRES**

**Bilan 2019**

---

Sans objet. Action débutant du 2020.

## **AXE 2 – LE TRAVAIL SOCIAL**



**AXE 2 (TRAVAIL SOCIAL) – FICHE SOCLE 2-1**  
**ORGANISER LE PREMIER ACCUEIL SOCIAL INCONDITIONNEL**  
**NUMERIQUE DE PROXIMITE**

**Bilan 2019**

---

**1) Description de l'action**

Il s'agit d'une nouvelle action innovante.

Organiser un accueil social de qualité pour tous les publics nécessite plusieurs aspects :

- La qualité de l'accueil implique une bonne accessibilité, visibilité et proximité des lieux de vie des habitants, mais aussi des conditions matérielles qui permettent de concilier des espaces d'accueil ouverts et animés et des espaces préservant la confidentialité ;
- Le premier accueil social inconditionnel de proximité doit être un accueil modulable pour toutes les personnes qui le souhaitent dans le cadre d'un accueil immédiat sans rendez-vous, de temps d'accueil sur rendez-vous dans certains cas, sur des points d'accueil de proximité ;
- Ce premier accueil social a pour vocation à recevoir toute personne rencontrant une difficulté d'ordre social. Il n'a pas pour objectif de traiter l'ensemble des difficultés. Il se compose d'intervenants sociaux qui ont pour mission d'écouter la personne et d'évaluer sa situation pour soit la renseigner, soit la conseiller ou l'orienter vers un service plus adapté ;
- Il est important d'articuler les différentes formes d'accueil : accueil physique, accueil téléphonique et numérique ;
- Le premier accueil repose sur une complémentarité des compétences entre les intervenants administratifs et les intervenants sociaux ;
- Les professionnels assurant le premier accueil sont régulièrement formés et outillés.

**2) Date de la mise en place**

L'action a démarré dès 2017 et a été valorisée, pour les dernières MDS, dans le cadre du plan pauvreté. Ainsi, l'action est désormais déployée sur quasiment l'ensemble du département. En effet, 19 MDS sur 22 ont participé à la formation action, dont 5 sur 2019.

Afin de faciliter l'accès au numérique, le projet « MDS connectées » a vu le jour en 2018/2019 et a permis à 11 MDS de déployer un accès facilité au numérique à destination des usagers. Afin de s'inscrire pleinement dans le cadre du plan pauvreté et de déployer une formation au numérique à l'égard des travailleurs sociaux dans le but d'être facilitateur au premier accueil, une unité fonctionnelle « numérique et travail social » a été conçue. L'objectif étant de permettre aux travailleurs sociaux d'être outillés pour recevoir les personnes. Cette action touchera 120 travailleurs sociaux.

**3) Partenaires et co-financeurs**

En régie.

Dans un 2<sup>ème</sup> temps, en 2020, viendront les partenaires pour la constitution du réseau des accueils spécialisés.

**4) Durée de l'action**

L'action concernant l'accueil social inconditionnel de proximité a été déployée sur 4 ans, et a permis la participation à la formation action de 19 MDS sur 22.

L'action « numérique et travail social » est prévue sur une année.

**5) Budget**

a) Budget prévisionnel figurant dans la convention :

Etat : 110 000 €  
 CD13 : 110 000 €  
 Total : 220 000 €

b) Budget exécuté

Marché d'accompagnement à l'accueil social inconditionnel de proximité (B2C) : 45 000 €.  
 Formation « Numérique et travail social », unité fonctionnelle : 25 000 €.  
 Soit 70 000 €

c) Solde des actions restant à engager au titre de la 1<sup>ère</sup> année de la convention  
 150 000 €.

**6/ Indicateurs au 31/12/2019**

Indicateur	2018	2019	2020	2021
Nombre de maisons départementales de la solidarité (accessibilité notamment numérique ; audits sur l'accueil social ; mesure de la satisfaction)	0% 14 MDS	20% 19 MDS	60% 19 MDS	100% 19 MDS
Mise en place d'outils favorisant la mise en réseau (partenariats développés)				
Sensibilisation/formation				

**7) Bilan d'exécution**

La formation action sur l'accueil social inconditionnel de proximité se terminera en juin 2020, après avoir été déployée sur 19 MDS. L'objectif de cette formation étant que les agents s'approprient la démarche et participent à l'évolution de leur situation de travail à partir de la méthodologie de projet.

La formation « numérique et travail social » est en cours de finalisation avant déploiement.

**8) Perspectives futures de mise en œuvre de l'action**

L'accueil social inconditionnel de proximité va se poursuivre, puisqu'il s'agit d'une formation-action. Ainsi, il revient désormais aux professionnels formés de déployer la méthodologie de projet. Mais travailler sur l'accueil social inconditionnel de proximité va nécessiter de pouvoir développer dans le cadre de notre partenariat des accueils spécialisés, sur des publics cibles.

**AXE 2 (TRAVAIL SOCIAL) – FICHE SOCLE 2-2**  
**MISE EN PLACE DE L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL ET DE LA  
REFERENCE DE PARCOURS**

**Bilan 2019**

---

**1) Description de l'action**

Il s'agit d'une nouvelle action innovante. Initier la démarche référent de parcours permet de :

- Faciliter le conventionnement avec les partenaires pour assurer une meilleure coordination des interventions et ainsi éviter les interventions en silo ;
- Garantir l'amélioration et la sécurisation des échanges ;
- Poursuivre les actions de formation de nos agents notamment en lien avec le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités pour associer plus fortement les personnes accompagnées dans leur projet de vie.

**2) Date de mise en place de l'action**

Afin de mettre en place cette action, il est prévu de travailler en démarche projet, en s'appuyant sur la méthode mappy (détermination des territoires, thématiques abordées...).

**3) Partenaires et co-financeurs**

En régie au moyen d'un marché avec le dépositaire de la méthode mappy (B2C).

**4) Durée de l'action**

Le déploiement de la formation-action s'adressera aux travailleurs sociaux d'un territoire pour ensuite se décliner sur l'ensemble du Département (d'ici la fin du plan), dans le cadre de la méthodologie de projet.

**5) Budget**

a) Budget prévisionnel figurant dans la convention

Etat : 80 000 €

CD13 : 80 000 €

Total : 160 000 €

b) Budget exécuté

48 690 € pour la mise en place d'un réseau d'animateurs territoriaux (Cellule d'animation territoriale : 3 cadres à mi-temps).

25 000 € pour une expérimentation sur 1 MDS.

Total exécuté : 73 690 €.

c) Solde des actions restant à engager au titre de la 1<sup>ère</sup> année de la convention

86 310 €.

**6) Indicateurs au 31/12/2019**

<b>Indicateur</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Ingénierie, expérimentation et déploiement du nombre de MDS concernées sur le public cible	0%	25% Ingénierie et expérimentation sur 1 territoire	50% Déploiement sur 10 MDS	100% Déploiement sur 22 MDS
Formation et nombre d'acteurs sensibilisés				
Nombre de personnes accompagnées				
Nombre de réunions d'animation des réseaux				
Satisfaction des personnes accompagnées				
Nombre de personnes en réinsertion				

**7) Bilan d'exécution**

L'action n'est pas encore réalisée mais va démarrer sur T1 2020. L'année 2020 va permettre de former les professionnels, dans le cadre de la méthodologie de projet, à la référence de parcours.

**8) Perspectives futures de mise en œuvre de l'action**

Cette action va se déployer à terme sur l'ensemble des MDS afin que chaque professionnel s'approprie la démarche référent de parcours. Pour le déploiement, des publics seront ciblés (violences faite aux femmes, par exemple).

**AXE 2 (TRAVAIL SOCIAL) – FICHE HORS SOCLE 2-3**  
**LUTTE CONTRE LE RENONCEMENT AUX SOINS**

**Bilan 2019**

---

Sans objet. Action débutant du 2020.

**AXE 2 (TRAVAIL SOCIAL) – FICHE HORS SOCLE 2-4**  
**RENFORCER LA PREVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES, DANS**  
**LE PARC PRIVE, SUR LA VILLE DE MARSEILLE**

**Bilan 2019**

---

Sans objet. Action débutant du 2020.

## **AXE 3 – LE SERVICE PUBLIC DE L’INSERTION**



**AXE 3 (INSERTION) – FICHE SOCLE 3-1**  
**PLATEFORME DE DIAGNOSTIC MEDICAL POUR LES BENEFICIAIRES  
DU RSA ENTRANT DANS LE DISPOSITIF**

**Bilan 2019**

---

**1) Description de l'action**

Il s'agit d'une nouvelle action innovante en termes de placement emploi.

Le Département compte près de 20 % d'allocataires rencontrant des difficultés de santé. Bien souvent ces problèmes ne sont diagnostiqués que tardivement, ce qui représente un réel frein à toute insertion.

Les nouveaux entrants, déclarant avoir un problème de santé, seront orientés par les conseillers d'orientation vers une plateforme médicale. Des médecins seront chargés de poser un diagnostic médical, visant à évaluer l'impact des pathologies des bénéficiaires du RSA quant à la construction de leur parcours d'insertion et leur éventuel retour à l'emploi.

Le compte rendu de cette expertise permettra une orientation vers des actions de soins de droit commun ou vers des actions santé financées par le Département. Cet accompagnement fera immédiatement l'objet d'une contractualisation et permettra d'initier rapidement un parcours.

**Public**

L'action est destinée à des bénéficiaires du RSA :

- Nouvel entrant dans le dispositif,
- Résidant sur le territoire du département des Bouches-du-Rhône,
- Evoquant des problématiques de santé vécues comme un frein à l'accès à l'emploi

**2) Date de mise en place de l'action**

- Envoi de l'avis d'appel public à la concurrence : 31/01/2020
- Date prévisionnelle d'attribution : 14/05/2020
- Date prévisionnelle de début du marché : 15/06/2020

**3) Partenaires et co-financeurs**

Marché non attribué.

**4) Durée de l'action**

Durée du plan pauvreté

**5) Budget**

a) Budget prévisionnel figurant dans la convention

Etat : 250 000 €

CD13 : 250 000 €

Total : 500 000 €

b) Budget exécuté

Oui.

c) Ecart de consommation de crédits et réinscription sur le budget 2020

Report prévu sur 2020, suite à la disponibilité du marché (fin S1 2020).

**6) Indicateurs au 31/12/19**

Pas de mesure, l'action n'ayant pas démarré.

<b>Indicateur</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Délais moyen d'intégration et de contractualisation sur un parcours santé des bénéficiaires entrant ayant une problématique de santé			1 mois	1 mois
Nombre de bénéficiaires par an (5 000)			100 %	100 %

**7) Bilan d'exécution**

A venir, postérieurement au début du marché.

**8) Perspectives futures de mise en œuvre de l'action**

Démarrage de l'action en juin 2020.

**AXE 3 (INSERTION) – FICHE SOCLE 3-2**  
**BOOST EMPLOI**

**Bilan 2019**

---

**1) Description de l'action**

Accompagnement court et intensif visant à définir un périmètre acceptable de recherche d'emploi (zone géographique, horaires, compétences et aptitudes mobilisables) et construire un projet de recherche intensive d'emploi. L'approche est basée sur les opportunités d'emploi et sur la transférabilité immédiate des compétences. Des offres d'emploi sont proposées au BRSA au cours de la phase d'accompagnement.

Public : BRSA inscrits dans une démarche de retour à l'emploi, dont les problèmes périphériques à l'emploi sont limités (ou ont été en grande partie résolus par un accompagnement socioprofessionnel) et n'entravent pas une dynamique d'accès à l'emploi.

Modalités d'accompagnement : un entretien individuel par semaine pendant une période de trois mois et des ateliers collectifs pour dynamiser la recherche d'emploi.

Durée accompagnement : 3 mois

Périmètre : action départementale – 3 lots géographiques

Objectif / Résultats attendus : placement en emploi

- Objectif 1 : 30% d'insertions professionnelles réussies (IPR) à la sortie de l'action (prise en compte des contrats d'une durée a minima de 3 mois).
- Objectif 2 : 60% de sortie du dispositif RSA 6 mois après la fin du parcours.

Intervenants : 9.8 ETP d'accompagnateurs à l'emploi + 4 ETP de fonctions support.

Nb prévisionnel annuel de BRSA suivis : 1058 personnes (9.8 ETP \* 27 personnes \* 4 trimestres)

**2) Date de mise en place de l'action**

Notification de l'accord cadre le 02/12/2019.

**3) Partenaires et co-financeurs**

Opérateurs retenus dans le cadre de l'accord cadre :

- lot 1 Marseille ACOPAD (mandataire), AECD – ACPM – LE CANA (co-traitants) ;
- lot 2 (Aix, Gardanne, Aubagne, la Ciotat) : OMI Formation et Métier ;
- lot 3 (Istres, Martigues, Marignane, Salon, Arles) : AECD (mandataire), ACOPAD – ACPM (co-traitants).

**4) Durée de l'action**

2019/2023 (4 ans)

**5) Budget**

a) Budget prévisionnel figurant de l'accord cadre

Etat : 325 000 €

CD13 : 325 000 €

Total : 650 000 €

b) Budget exécuté

650 000 € engagés

c) Solde des actions restant à engager au titre de la 1<sup>ère</sup> année de la convention

350 000 €. A réattribuer sur d'autres lignes : 110 000 € sur l'AGS fiche 3.3 et 240 000 € sur la fiche 3.5 - Accompagnement des travailleurs indépendants.

**6) Indicateurs au 31/12/19**

Indicateurs	Résultat 2019	Justification des écarts le cas échéant
Nombre de BRSA orientés	93 (par les conseillers d'orientation)	
Nb de BRSA accompagnés		
Nombre de retours à l'emploi à la sortie de l'accompagnement et à 6 mois	Aucun accompagnement terminé, l'action ayant démarré le 02/12/2019.	
Nombre d'entreprises impliquées		
Nombre de mises en relation		
Types de contrats de travail		

**7) Bilan d'exécution**

Réunion de lancement départemental de l'accord cadre le 02/12/2019.

Puis lancements territoriaux.

Réunion avec l'ensemble des intervenants le 06/01/2020.

**8) Perspectives futures de mise en œuvre de l'action**

L'action démarre au mieux.

## AXE 3 (INSERTION) – FICHE SOCLE 3-3

### **Bilan 2019**

---

#### **1) Description de l'action**

L'action « accompagnement global spécialisé » est une action innovante basée sur la mise en place d'un accompagnement tripartite pour des publics en accompagnement social susceptibles d'être employables à moyen terme. Le référent de parcours qui suivra et contractualisera le bénéficiaire du RSA est un accompagnateur à l'emploi, soutenu par un référent social et un psychologue ; ce dernier travaille sur la remobilisation, la valorisation des potentialités et le savoir être notamment ; il assure un rôle de « coach ».

L'enjeu est de travailler sur les potentialités de chaque individu en termes d'emploi tout en levant de façon concomitante les divers freins (sociaux, santé). L'intervention des trois types de professionnels doit permettre un accompagnement complet, basé sur l'identification et l'exploitation des potentialités des BRSA en vue de leur insertion professionnelle.

Public : Public en accompagnement social susceptibles d'être employables à moyen terme.

Modalités d'accompagnement : Accompagnement individuel et collectif par 3 professionnels (accompagnateur à l'emploi, travailleur social, psychologue).

Durée accompagnement : 12 mois.

Périmètre : Action expérimentée sur 2 territoires : 4<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille / Aubagne – La Ciotat.

Objectifs / Résultats attendus : L'objectif de l'action est d'engager une dynamique de parcours en vue d'une insertion professionnelle réussie.

Résultats attendus : les sorties « emploi » (emploi durable et autres sorties emploi) doivent représenter a minima 30% des sorties.

#### Intervenants :

- 4 ETP d'accompagnateur à l'emploi (3 à Marseille, 1 à Aubagne, la Ciotat) ;
- 2 ETP de travailleurs sociaux (1.5 à Marseille, 0.5 à Aubagne, la Ciotat) ;
- 1,3 ETP de psychologue (1 à Marseille, 0,3 à Aubagne, la Ciotat).

Nb prévisionnel annuel de BRSA suivis : 280 (210 à Marseille, 70 à Aubagne/La Ciotat).

#### **2) Date de mise en place de l'action**

01/09/2019 – 31/08/2020

#### **3) Partenaires et co-financeurs**

Partenaires chargés de la mise en œuvre de l'action :

- association CCO : territoires des 4<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille ;
- association PROTIS : territoires des 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille ;
- association Air Fil d'Ariane : territoires du pôle d'insertion d'Aubagne – La Ciotat.

#### **4) Durée de l'action**

Conventions d'un an

**5) Budget**

a) Budget prévisionnel figurant dans la convention

Etat : 255 000 €

CD13 : 255 000 €

Total : 510 000 €

b) Budget exécuté

403 023 € engagés.

c) Solde des actions restant à engager au titre de la 1<sup>ère</sup> année de la convention

106 977 €. Une action identique sera financée avec la mission locale de Marseille.

**6) Indicateurs au 31/12/19**

Indicateurs	2018	Résultat 2019	Justification des écarts le cas échéant
Nombre de personnes orientées		217	
Nombre de personnes accompagnées		128	
Taux de sortie du dispositif		Pas de sortie l'action ayant démarré le 01/09/2019	
Nombre d'abandons			
Nombre de sorties positives (emploi, formation)			
Nature des contrats de travail			

**7) Bilan d'exécution**

Nombreuses réunions avec les partenaires.

Les porteurs sont très dynamiques.

Forte plus-value de l'action pour les publics.

**8) Perspectives futures de mise en œuvre de l'action**

- Financement d'une action supplémentaire avec la Mission locale de Marseille (accompagnement de 140 jeunes).
- 110 000 € (de la fiche 3.2 Boost emploi) seront redéployés en plus des 106 977 € restant pour financer les actions AGS.

**AXE 3 (INSERTION) – FICHE SOCLE 3-4**  
**RENFORCER L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE EN  
 COUVRANT LES ZONES LES PLUS DEFICITAIRES EN TERMES DE  
 STRUCTURES**

**Bilan 2019****1) Description de l'action**

Objectifs : sociabiliser et remobiliser par le travail, développer l'employabilité et acquérir des savoir-être dans un contexte de production de biens et de services.

Modalité d'accompagnement : mise en situation professionnelle dans le cadre d'un emploi salarié en CDDI ; accompagnement individuel réalisé par un professionnel.

Durée du parcours : 4 à 12 mois

Résultats 2019 : En 2019 dans le cadre du plan pauvreté, 8 nouveaux chantiers d'insertion ont été financés (cf. tableau ci-dessous) pour un total de 44 postes.

Structure et territoire	Chantier d'insertion	Nb de postes	Date conventions tutorat
ACTUS Saint-Martin-de-Crau	Pays de Crau Alpilles	3	01/09/2019 31/08/2020
AMELI Fos-sur-Mer	Légumerie	6	01/09/2019 31/08/2020
Fondation armée du salut Marseille 2ème	« Booth ta cuisine »	6	01/09/2019 31/08/2020
Les Chantiers du Pays de Martigues	Ressourcerie	6	01/09/2019 31/08/2020
La Fabrik du sud Marseille 15 <sup>ème</sup>	Création et vente d'objets de décoration	5	01/09/2019 31/08/2020
Hospitalité pour les femmes Marseille 1 <sup>er</sup>	« AidEngare »	8	01/09/2019 31/08/2020
IE13 Aix-en-Pce	Développement embellissement	6	01/10/2019 30/09/2020
Régie services 13 Marseille 14 <sup>ème</sup>	Le clos	4	01/07/2019 30/06/2020

**2) Date de mise en place de l'action.**

Cf. tableau – à partir du 01/07/2019.

**3) Partenaires et co-financeurs**

Co-financeur : Etat

Partenaires en charge de la mise en œuvre des actions. Cf. tableau ci-dessus.

**4) Durée de l'action**

Convention 12 mois

**5) Budget**

a) Budget prévisionnel figurant dans la convention

Etat : 385 000 €

CD13 : 385 000 €

Total : 770 000 €

b) Budget exécuté

414 000 € engagés (263 001 € au titre de l'aide au poste, 154 000 € pour le tutorat).

c) Solde des actions restant à engager au titre de la 1<sup>ère</sup> année de la convention

356 000 € réinscrits pour le financement des postes restants (cf. perspectives) sur 2020.

**6) Indicateurs au 31/12/19**

Indicateurs	2018	Résultat 2019	Justification des écarts le cas échéant
Nombre de chantiers d'insertion		8	
Nombre de postes financés en sus		44	
Nombre de BRSA accompagnés		56	
Nombre de BRSA sortis		3 (3 ruptures de parcours)	
Nombre de sorties « positives » : emploi durable – emploi de transition – autre sortie positive.			

**7) Bilan d'exécution**

Les chantiers d'insertion sélectionnés sont ceux répondant aux priorités données : secteurs d'activité innovants, territoires sous-dotés et supports permettant un plus grand accès du public féminin.

Le démarrage des chantiers se passe dans de bonnes conditions.

**8) Perspectives futures de mise en œuvre de l'action**

- 32 postes restant sur les 76 inscrits.
- 16 postes pour des chantiers programmés en 2019 pour un démarrage début 2020 pour un budget de 151 636 € (95 636 € d'aide aux postes + 56 000 € de tutorat).

Structure et territoire	Chantier d'insertion	Nb de postes	Date conventions tutorat
ATOL Chateaufrenard	« Jette pas ton fauteuil »	5	01/01/2020 31/12/2020
Epicerie du Pays d'Arles Arles	Epicerie	3	01/01/2020 31/12/2020
MISS Martigues Insertion Solidarité Services Martigues	Activités de Régie de quartier	8	01/01/2020 31/12/2020

- ✓ 16 postes restant pour soutenir des chantiers supplémentaires au 1<sup>er</sup> semestre 2020.

**AXE 3 (INSERTION) – FICHE SOCLE 3-5**  
**ACCOMPAGNEMENT A LA CREATION D'ACTIVITE ET DIAGNOSTIC/  
ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS  
ALLOCATAIRES DU RSA**

**Bilan 2019**

---

**1) Description de l'action**

« Lieu d'accueil spécialisé pour les travailleurs indépendants » : action innovante basée sur le suivi et la contractualisation de bénéficiaires du RSA (BRSA), ayant le statut de travailleur indépendant, par des professionnels de l'entrepreneuriat.

Ce lieu d'accueil a pour but :

- d'accueillir, d'informer et d'assurer l'accompagnement de ce public spécifique dans son parcours d'insertion formalisé dans le contrat d'engagement réciproque ;
- d'apporter un regard professionnel sur la trajectoire et les perspectives de l'entrepreneur ;
- de mobiliser les moyens nécessaires aux besoins spécifiques des travailleurs indépendants ;
- d'assurer la déclaration de ressources en adéquation avec les revenus réels des personnes.

Public : travailleurs indépendants BRSA.

Modalités d'accompagnement : individuel.

Durée accompagnement : Jusqu'à la sortie du RSA ou l'orientation vers un autre accompagnement.

Périmètre : action départementale.

Objectifs / Résultats attendus : développement de l'activité et sortie du RSA. Ou orientation vers un nouveau projet.

Intervenants : 4 conseillers à temps plein. Chaque conseiller accompagnera 100 à 120 BRSA (nombre de personnes à intégrer sur l'année).

Nb prévisionnel annuel de BRSA suivis : 480

**2) Date de mise en place de l'action**

01/09/2019 – 31/08/2020

**3) Partenaires et co-financeurs**

Partenaires chargés de la mise en œuvre de l'action : association BGE Accès Conseil.

**4) Durée de l'action**

1 an

**5) Budget**

a) Budget prévisionnel figurant dans la convention

Etat : 250 000 €

CD13 : 250 000 €

Total : 500 000 €

b) Budget exécuté

215 165 € engagés.

- c) Solde des actions restant à engager au titre de la 1<sup>ère</sup> année de la convention  
 284 835 €. Crédits venant financer le marché public d'accompagnement à l'entrepreneuriat  
 auxquels seront rajoutés 240 000 € transférés de l'action de la fiche 3.2 pour financer le  
 marché en intégralité, soit 525 000 € estimés.

**6) Indicateurs au 31/12/19**

Indicateurs	2018	Résultat 2019	Justification des écarts le cas échéant
Nombre de créateurs d'entreprise sortant du dispositif à un an, à deux ans			
Nombre de travailleurs indépendants sortants du RSA			
Nombre de personnes orientées		359	
Nombre de personnes suivies		319 personnes suivies par le lieu d'accueil spécialisé	
Nombre de personnes ayant augmenté le montant de leurs ressources d'activité			
Nombre de personnes qui ont cessé leur activité		4	

**7) Bilan d'exécution**

L'action fonctionne très bien : le public est orienté de façon homogène sur l'ensemble du département. Les personnes intègrent l'action à 80% après orientation. Le travail réalisé par les accompagnateurs est de grande qualité et produit déjà des effets en termes de cessation d'activité non viable ou de développement d'activité ayant du potentiel.

**8) Perspectives futures de mise en œuvre de l'action**

Juillet 2020 : démarrage prévu après attribution du nouvel accord-cadre d'accompagnement à l'entrepreneuriat (procédure marché public en cours).

**AXE 3 (INSERTION) – FICHE SOCLE 3-6**  
**DIAGNOSTIC, ACCOMPAGNEMENT ET PLACEMENT EN EMPLOI**  
**POUR LES BENEFICIAIRES DU RSA RENCONTRANT DES DIFFICULTES**  
**DE SANTE**

**Bilan 2019**

---

**1) Description de l'action**

L'action décrite existait déjà dans l'offre d'insertion du Département ; les crédits du plan pauvreté ont permis une extension de l'action (160 bénéficiaires RSA supplémentaires).

L'action vise à mettre en œuvre un diagnostic et un accompagnement spécifique des personnes dont la problématique santé est le principal frein à l'emploi.

Elle est mise en œuvre par des chargés de mission spécialisés dans le handicap, ainsi que par des psychologues qui interviennent en complément. L'action se déroule principalement sous forme d'entretiens individuels. Le dispositif comprend deux actions :

- MODALH (mise en œuvre des démarches administratives liées aux handicaps), action d'évaluation de l'employabilité et d'élaboration d'un projet de vie adapté. Cette action permet au BRSA de prendre conscience de ses limites et potentiels dans l'objectif de sortir d'une situation bloquée et de se réengager vers une dynamique ;
- PHARE (personnes handicapées accès et retour à l'emploi), action d'accompagnement et de placement en emploi prenant en compte les problèmes de santé à chaque étape de parcours dans la perspective d'un retour à l'emploi durable.

Public : personnes dont la problématique santé est le principal frein à l'emploi.

Modalités d'accompagnement : entretiens individuels.

Durée accompagnement : 12 mois.

Périmètre : couverture départementale (23 lieux d'exécution).

Objectifs / Résultats attendus :

Permettre aux BRSA de prendre conscience de leurs limites et potentiels dans l'objectif de sortir d'une situation bloquée et de se réengager vers une dynamique allant vers : une orientation professionnelle vers le milieu ordinaire, avec ou sans aménagement de poste, ou vers le milieu protégé / une demande d'allocation adulte handicapé (AAH) / un accès à l'emploi ou à la formation.

Intervenants : 7 ETP (chargés de mission, psychologue, support technique, assistant).

Nb prévisionnel de BRSA suivis : 160 (sur 6 mois).

**2) Date de mise en place de l'action**

01/07/2019 – 31/12/2019

**3) Partenaires et co-financeurs**

L'action est mise en œuvre par l'association HEDA qui porte également Cap emploi.

**4) Durée de l'action**

6 mois

**5) Budget**

a) Budget prévisionnel figurant dans la convention

Etat : 110 000 €

CD13 : 110 000 €

Total : 220 000 €

b) Budget exécuté

220 000 €

c) Solde des actions restant à engager au titre de la 1<sup>ère</sup> année de la convention  
0 €.

**6) Indicateurs au 31/12/19**

Indicateurs	2018	Résultat 2019	Justification des écarts le cas échéant
Nombre de BRSA orientés		406	
Nombre de BRSA accompagnés		168 (158 Modalh – 10 Phare)	
Nombre d'AAH		Pas de sortie les parcours étant en cours	
Nombre de sorties emploi			
Nombre de formation			

**7) Bilan d'exécution**

L'action fonctionne très bien. Les médecins de pôle d'insertion orientent un grand nombre de personnes sur cette action. Le suivi réalisé est de qualité. Le binôme entre l'accompagnateur et le psychologue permet de dénouer de nombreuses situations.

**8) Perspectives futures de mise en œuvre de l'action**

En 2020, l'action sera prise en charge en totalité dans le cadre du plan pauvreté, avec également un cofinancement FSE à hauteur de 50% :

- Montant total de l'action : 1 345 560 €

Dont montant 2020 plan pauvreté : 673 636 € (50% Etat – 50% Département).

Dont montant FSE : 671 923 €

- Objectifs : Nb de parcours : 960 / Nb de sorties positives : 192.

**AXE 3 (INSERTION) – FICHE SOCLE 3-7**  
**ACTION INTENSIVE EMPLOI**

**Bilan 2019**

---

Sans objet. Action débutant du 2020.

# **TABLEAU FINANCIER DES CRÉDITS UTILISÉS ANNÉE 1**



PROJETS	OBJECTIFS	MONTANT ACTION 2019 (ETAT ET CD13)	BUDGET ENGAGÉ	SOLDE DES ACTIONS A ENGAGER AU TITRE DE ANNÉE 1	OBSERVATIONS
<b>AXE 1</b>					
<b>1-1 Accompagner les sorties de l'ASE</b> <b>ACTION RENFORCEE</b>	Renforcer l'accompagnement au projet d'autonomie des jeunes sortant de l'ASE en mobilisant tous les dispositifs d'insertion par l'emploi et en permettant un accès au logement.	442 998 €	442 998 €	0 €	Convention initiale + avenant n° 1 (442 998 = 365 238 + 77760)
<b>1-2 Mise en place de maraudes mixtes Etat/CD13</b> <b>ACTION NOUVELLE</b>	Repérer les mineurs et leur permettre de bénéficier plus rapidement d'une sécurité matérielle et physique.	400 000 €	400 000 €	0 €	
<b>1-3 Lutter contre le renoncement aux soins et améliorer le suivi médical</b> <b>ACTION RENFORCEE</b>	Prévenir toute « sortie sèche » pour les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance en matière de renoncement aux soins	180 000 €	105 200 €	74 800 €	
<b>1-4 Soutenir la parentalité, informer dès la grossesse</b> <b>ACTION RENFORCEE</b>	Informar les femmes enceintes pendant la grossesse	115 312 €	106 780 €	8 532 €	
<b>1-5 Soutenir la parentalité et développer l'accueil des jeunes enfants</b> <b>ACTION RENFORCEE</b>	Participer à une démarche de prévention en permettant la socialisation précoce des enfants, Favoriser l'insertion sociale ou professionnelle des parents, Développer l'accueil d'enfants en situation de handicap ou de maladie chronique.	200 000 €	189 308 €	10 692 €	
<b>1-6 Prévenir les troubles du développement de l'enfant</b> <b>ACTION RENFORCEE</b>	Promouvoir la santé s'inscrivent dans le cadre d'un partenariat en milieu scolaire avec l'Education Nationale, la PMI (bilan de santé en école maternelle) permettant un suivi des actions collectives et individuelles et les acteurs de la politique de la ville (coordinateurs ASV). Renforcer les compétences psycho-sociales des parents et des enfants. Contribuer à l'amélioration d'un parcours de santé.	0 €	0 €	0 €	<b>A définir pour 2020 et 2021</b>
<b>1-7 Prévenir le retard scolaire</b> <b>ACTION NOUVELLE</b>	Développer les compétences et habiletés des enfants et des parents pour lesquels un retard du langage ou un trouble de la relation est repéré. Diversifier les réponses en fonction du niveau de difficultés repéré et développer une offre complémentaire de stimulation. Prévenir les retards en développant des ateliers autour du langage notamment, développer les compétences des parents, améliorer le lien et la communication parents-enfants.	0 €	0 €	0 €	<b>A définir pour 2020 et 2021</b>

## Commission permanente du 14 avr 2020 - Rapport n° 11

PROJETS	OBJECTIFS	MONTANT ACTION 2019 (ETAT ET CD13)	BUDGET ENGAGÉ	SOLDE DES ACTIONS A ENGAGER AU TITRE DE ANNÉE 1	OBSERVATIONS
<b>AXE 2</b>					
<b>2-1 Premier accueil social inconditionnel de proximité</b> <b>ACTION NOUVELLE</b>	Garantir à toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social, une écoute attentionnée de la globalité de ses besoins et préoccupations afin de lui proposer le plus tôt possible des conseils et une orientation adaptée, dans le respect du principe de participation des personnes aux décisions qui les concernent.	220 000 €	70 000 €	150 000 €	
<b>2-2 Référence de parcours</b> <b>ACTION NOUVELLE</b>	Mettre à niveau les compétences du référent de parcours. Assurer une meilleure coordination des interventions d'accompagnement avec les partenaires du territoire. Evaluer et suivre l'action de mise en œuvre.	160 000 €	73 690 €	86 310 €	
<b>2-3 Lutte contre le renoncement aux soins</b> <b>ACTION NOUVELLE</b>	Sensibiliser les travailleurs sociaux pour repérer les publics en renoncement aux soins.	0 €	0 €	0 €	<b>Pour info. Pas de nécessité de crédits</b>
<b>2-4 Renforcer la prévention des expulsions locatives (parc privé) sur Marseille</b> <b>ACTION NOUVELLE</b>	Faciliter la mobilisation en amont des partenaires et éviter la dégradation des situations. Proposer un accompagnement juridico-social aux ménages. Réduire significativement et durablement le recours au jugement d'expulsion. S'inscrire dans la stratégie nationale et départementale de la politique de la prévention des expulsions locatives.	0 €	0 €	0 €	<b>A définir pour 2020 et 2021</b>
<b>AXE 3</b>					
<b>3-1 Plateforme de diagnostic médical pour les bénéficiaires du RSA entrant dans le dispositif</b> <b>ACTION NOUVELLE</b>	Raccourcir le temps d'orientation vers un parcours des entrants BRSA ayant des problèmes de santé	500 000 €	500 000 €	0 €	
<b>3-2 Boost emploi</b> <b>ACTION NOUVELLE</b>	Favoriser l'accès à l'emploi rapide des BRSA les moins éloignés de l'emploi: 600 sorties visées	1 000 000 €	650 000 €	350 000 €	350 000 € à réattribuer sur d'autres actions : 110 000 € sur accompagnement global spécialisé 240 000 € sur accompagnement création d'activité
<b>3-3 Accompagnement global spécialisé</b> <b>ACTION NOUVELLE</b>	Projeter le BRSA dans l'insertion professionnelle dès le début de l'accompagnement: travail concomitant sur la levée des freins et l'orientation professionnelle	510 000 €	403 023 €	106 977 €	136 977 € pour le financement d'une quatrième convention avec la mission locale de Marseille à compter d'avril/mai 2020 auquel il faut rajouter 110 000 € de l'action Boost emploi.
<b>3-4 Insertion par l'activité économique</b> <b>ACTION RENFORCEE</b>	Favoriser le retour à l'emploi des BRSA via l'insertion par l'activité économique	770 000 €	414 000 €	356 000 €	2019: 44 postes engagés Aide aux postes : 260000 euros Tutorat: 154000 euros soit un total de 414 000 euros engagés. 356 000 € pour 32 postes supplémentaires en 2020.
<b>3-5 Accompagnement à la création d'activité</b> <b>ACTION RENFORCEE</b>	Favoriser le retour à l'activité des BRSA par la création d'entreprise	500 000 €	215 165 €	284 835 €	284 835 € pour financer le marché public entrepreneuriat auxquels il convient de rajouter 240 000 € transférés de l'action Boost emploi.
<b>3-6 Accompagnement vers l'emploi des personnes en situation de handicap</b> <b>ACTION RENFORCEE</b>	Permettre aux BRSA en situation de handicap de s'engager vers une dynamique conduisant à une orientation professionnelle	220 000 €	220 000 €	0 €	Pour financer le marché public entrepreneuriat auxquels il convient de rajouter 240 000 € transférés de l'action Boost emploi.
<b>3-7 Action intensive emploi</b> <b>ACTION RENFORCEE</b>	Renforcer l'accompagnement vers l'emploi et le partenariat avec les entreprises	0 €	0 €	0 €	<b>A définir pour 2020 et 2021</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 218 310 €</b>	<b>3 790 164 €</b>	<b>1 428 146 €</b>	
		<b>5 218 310 €</b>			